rendement. bouygues

SOUSCRIPTION : DU 17 OCTOBRE 2013 AU 20 DÉCEMBRE 2013 (ENVELOPPE ET SOUSCRIPTION LIMITÉES) [1]

- **Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance [2]**
- **Produit de placement alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »**
- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement :** 8 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)
- **Émetteur :** BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V., véhicule d'émission dédié de droit néerlandais
- **Garant de la formule :** BNP Paribas S.A. (Standard & Poor's A+/ Moody's A2 / Fitch Ratings A+)[3]
  Le souscripteur supporte le risque de crédit de l'Émetteur et de la formule.
- **Éligibilité :** Compte Titres et Contrats d'assurance vie ou de capitalisation

(1) Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation de Rendement Bouygues peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 20 décembre 2013.
(2) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé.
(3) Notations de crédit au 25 septembre 2013.

Communication à caractère promotionnel

Derivatives Capital

rendement bouygues

L'investisseur est exposé à l'évolution de l'action Bouygues S.A. par le biais d'une indexation à l'échéance à sa performance, positive ou négative (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes éventuellement détachés par l'action). En cas de forte baisse de l'action à l'échéance du produit au-delà de 50 %, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'action. Afin de bénéficier d'une protection en cas de baisse de l'action jusqu'à 50 %, l'investisseur accepte en contrepartie de limiter ses gains en cas de forte hausse (Taux de Rendement Annuel maximum de 7,65 %).

Caractéristiques du support « Rendement Bouygues »

- **Une perte en capital à l'échéance (3 janvier 2022)** si l'action Bouygues S.A. est en baisse de plus de 50 % par rapport à son cours d'origine, à la date de constatation finale le 20 décembre 2021
- Un **mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement de l'année 1 à l'année 7**, si à la date de constatation annuelle l'action clôture au moins à son cours d'origine
- Un **objectif de gain fixe plafonné à 8,00 % par année écoulée** en cas d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé ou si à la date de constatation finale l'action ne clôture pas en baisse de plus de 50 % par rapport à son cours initial, soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 7,65 %.

Le terme « capital » utilisé dans cette brochure désigne la valeur nominale de Rendement Bouygues, soit 1 000 €. Le montant remboursé et le Taux de Rendement Annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement. Il est conditionné par l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention à la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant ces dates (ou dans le cas de l'assurance vie : en cas d'arbitrage, de rachat ou de dénouement par décès du contrat), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur, inférieur, voire négatif.

Rendement Bouygues peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques de Rendement Bouygues et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre de titres de créance mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

Avantages

- À l'échéance des 8 ans, si le mécanisme de remboursement par anticipation n'a pas été activé précédemment et si à la date de constatation finale l'action Bouygues S.A. ne clôture pas en baisse de plus de 50 % par rapport à son cours d'origine, l'investisseur reçoit l'intégralité du capital initial majorée d'un gain fixe plafonné de 64,00 %, soit 8 % par année écoulée (Taux de Rendement Annuel de 6,34 %).
- À l'échéance des 8 ans, si le mécanisme de remboursement par anticipation n'a pas été activé précédemment, le capital initial n'est exposé à un risque de perte que si à la date de constatation finale l'action baisse de plus de 50 % par rapport à son cours d'orgine.
- Un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé si à l'une des 7 premières dates de constatation annuelle, l'action Bouygues S.A. clôture au moins à son cours d'origine.
- À l'issue des années 1 à 7, si à l'une des dates de constatation annuelle, l'action clôture au moins à son cours d'origine, le mécanisme de remboursement par anticipation est automatiquement activé. L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 8,00 % par année écoulée, soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 7,65 %, ce qui peut être considéré comme un avantage en cas de hausse modérée de l'action en deçà de 8,00 % par année écoulée.

Inconvénients

- **Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi.** En cas de revente du produit avant la date de remboursement automatique, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- Seuls les investisseurs qui conservent le produit jusqu'à la date d'échéance ou, selon les cas, de remboursement anticipé, bénéficient des modalités de remboursement décrites ici. Par ailleurs, les rendements obtenus par les investisseurs sur leur placement diffèrent de ceux présentés ici si le produit est acheté à un autre prix que sa valeur nominale hors période de commercialisation.
- L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule (qui induit un risque sur le remboursement) et celle d'une dégradation de la qualité de crédit du Garant de la formule (qui peut induire un risque sur la valeur de marché du produit).
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement, qui peut varier de 1 à 8 ans.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'action du fait du mécanisme de plafonnement des gains, soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 7,65 %.
- Le rendement du produit Rendement Bouygues à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'action, à l'approche de la date de constatation finale autour du seuil des 50 % de baisse.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par l'action Bouygues S.A.

Mécanisme de Remboursement

Derivatives Capital

À la date de constatation initiale [1], on observe le cours d'origine de l'action Bouygues S.A.

Mécanisme de Remboursement Anticipé (Années 1 à 7)

Si l'action Bouygues S.A. clôture **au moins à son cours d'origine** à l'une des 7 premières dates de constatation annuelle [1], un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement déclenché. Et l'investisseur reçoit, à la date de remboursement anticipé [1] :

L'intégralité du Capital Initial
+
Un gain de 8,00% par Année Écoulée depuis l'origine
(Soit un Taux de Rendement Annuel Maximum de 7,65% [2])

Mécanisme de Remboursement à L'échéance (Année 8)

Dans le cas où Rendement Bouygues dure jusqu'à l'échéance des 8 ans :

- Si, à la date de constatation finale [1], l'action Bouygues S.A. clôture **au moins à 50 % de son cours d'origine**, l'investisseur reçoit à la date d'échéance [1] :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain de 64%, soit de 8,00% par Année Écoulée
(Taux de Rendement Annuel de 6,34% [2])

- Si, à la date de constatation finale [1], l'action Bouygues S.A. clôture **en dessous de 50 % de son cours d'origine**, l'investisseur reçoit :

Le Cours final [3] de l'action [2]
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte partielle
ou totale en capital à l'échéance

(1) Veuillez vous référer à la fiche technique en page 7 pour le détail des dates.
(2) Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule.
(3) Le Cours final de l'action à la date de constatation finale est exprimé en pourcentage de son cours à la date de constatation initiale.

Illustration du mécanisme

Rendement Bouygues continue

Remboursement anticipé avec coupons

Remboursement à l'échéance avec coupons

Remboursement à l'échéance avec perte partielle ou totale du capital

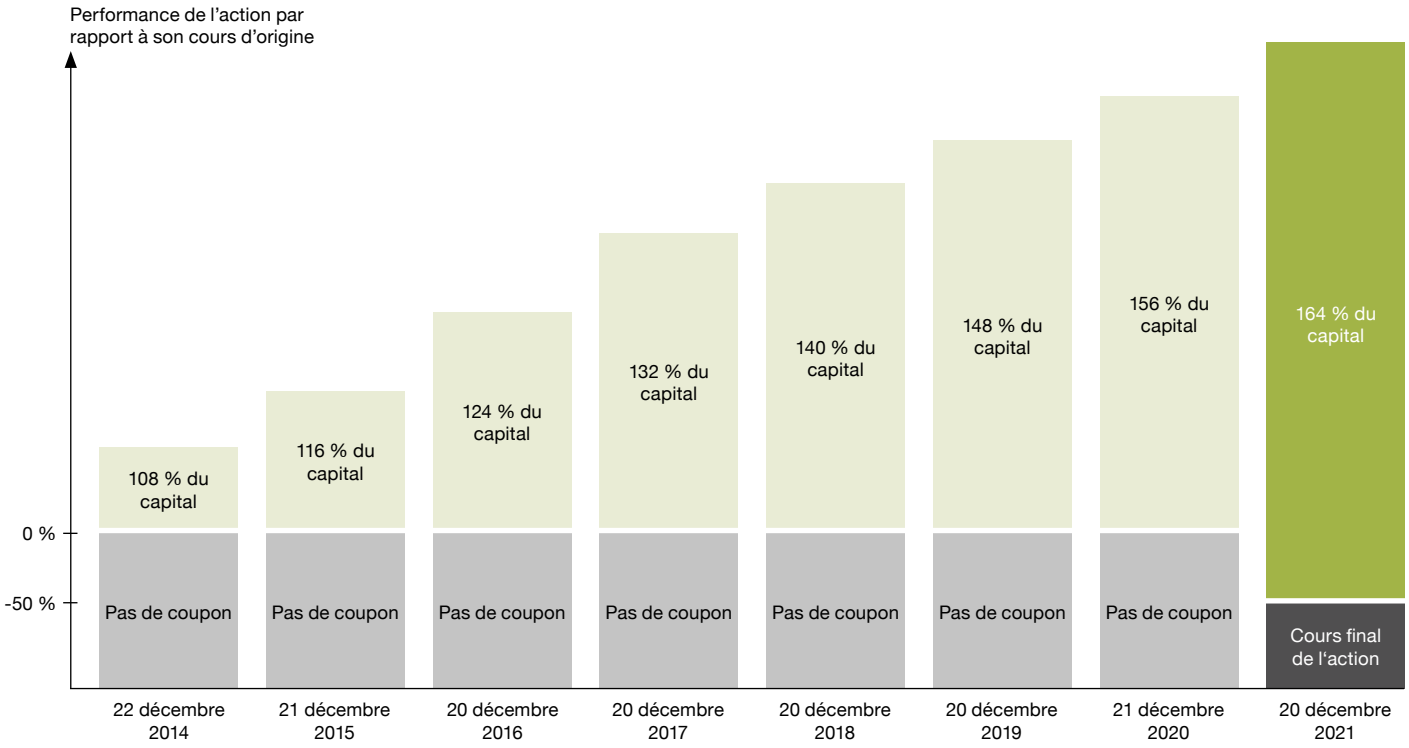

Graphique à caractère uniquement informatif

Illustrations du mécanisme de remboursement

Derivatives Capital

— Évolution de l'action
— Seuil d'activation du mécanisme de remboursement anticipé
★ X % Montant remboursé
X % Cours final de l'action
- - - Seuil de protection du capital à l'échéance
Fin de vie du produit

Scénario défavorable : baisse de l'action excédant 50 % au bout de 8 ans

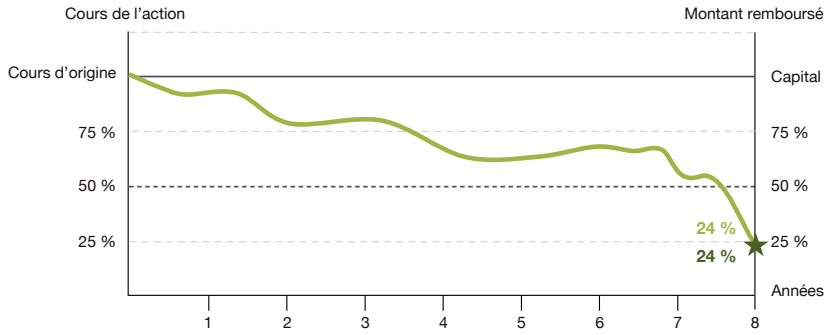

Scénario médian : baisse de l'action n'excédant pas 50 % au bout de 8 ans

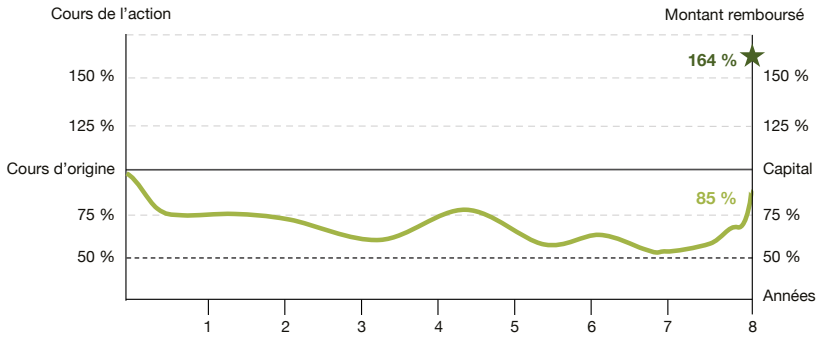

Scénario favorable : hausse de l'action au bout d'un an

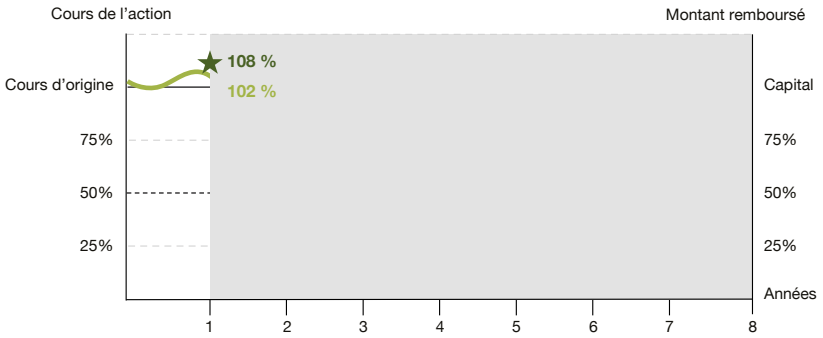

Scénario de mise en évidence du plafonnement des gains : forte hausse de l'action au bout de 3 ans

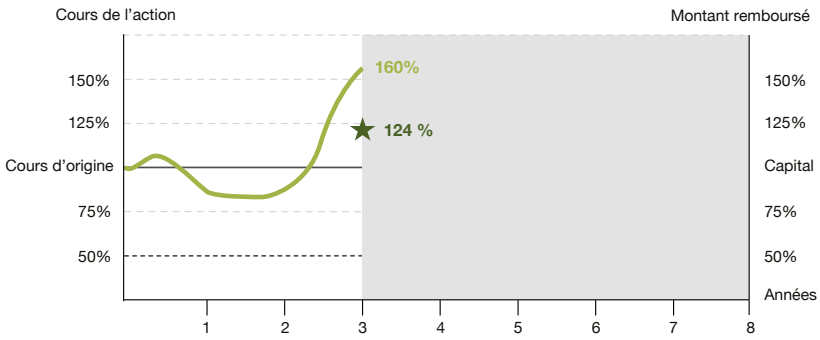

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

- À la date de constatation finale, l'action clôture en baisse, à 24 % de son cours d'origine, l'investisseur est alors remboursé de 24 % du capital.
- Le taux de rendement actuariel brut s'élève à -16,26 %[1] (identique à celui d'un investissement direct dans l'action[1]).

Dans le cas le plus défavorable où aux 7 dates de constatation annuelle l'action clôturerait en baisse par rapport à son cours d'origine et où à la date de constatation finale elle cèderait l'intégralité de sa valeur, la perte en capital serait totale et le montant remboursé nul.

- À la date de constatation finale, l'action clôture en baisse, à 85 % de son cours d'origine. L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital, augmenté de 64 % de coupons (soit l'équivalent de coupons annuels de 8 % sur une période de 8 ans), pour un total de 164 % du capital.
- Le taux de rendement actuariel brut s'élève à 6,34 %[1] (contre -2,00 % pour un investissement direct dans l'action[1]).

La valorisation de Rendement Bouygues en toute fin de vie est donc très sensible à une faible variation, à l'approche de la date de constatation finale, de l'action autour du seuil des 50 % de son cours d'origine.

- À la 1ère date de constatation annuelle, l'action clôture en hausse, à 102 % de son cours d'origine. Le mécanisme de remboursement anticipé est donc automatiquement activé. L'investisseur reçoit alors le capital augmenté d'un coupon de 8 %, soit un total de 108 % du capital.
- Le taux de rendement actuariel brut s'élève à 7,65 %[1] (contre 1,92 % pour un investissement direct dans l'action[1]).

- À la 3ème date de constatation annuelle, l'action clôture en hausse, à 160 % de son cours d'origine. Le mécanisme de remboursement anticipé est donc automatiquement activé. L'investisseur reçoit alors le capital augmenté de 3 coupons de 8 %, soit un total de 124 % du capital.
- Le taux de rendement actuariel brut s'élève à 7,33 %[1] (contre 16,71 % pour un investissement direct dans l'action[1] du fait du plafonnement des gains).

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule.

L'action Bouygues S.A.

Derivatives Capital

Bouygues S.A. est un groupe industriel français créé en 1952 par Francis Bouygues. Structuré par une forte culture d'entreprise, Bouygues est un groupe industriel diversifié dont les métiers s'organisent autour de deux pôles : la Construction avec Bouygues Construction (BTP et Energies & Services), Bouygues Immobilier et Colas (Routes), et les Télécoms-Médias avec TF1 et Bouygues Telecom.

En investissant dans ce support, l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par l'action BOUYGUES SA.

Source : www.bouygues.com

Création	Pays	Secteur	Notation S&P	Notation Moody's	Chiffre d'affaires	Excédent Brut d'Exploitation	Capitaux Propres
1952	France	Construction / Télécoms	BBB+	A3	33 547M€	2 748M€	10 078M€

Sources : Bloombeg, données annuelles au 31/12/2012

Évolution de L'action Bouygues S.A.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

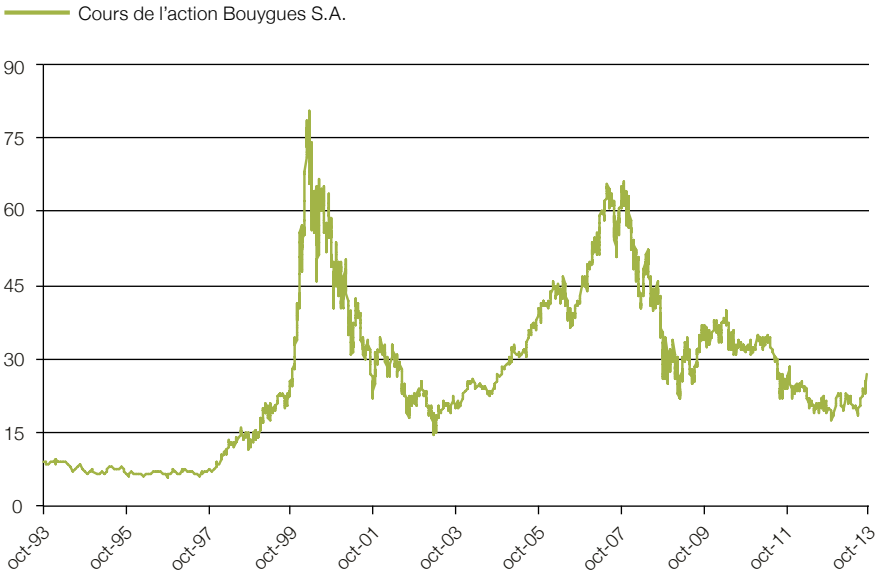

Certains événements extraordinaires, tels que décrits dans les Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms »), peuvent affecter le sous-jacent. Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de ces événements extraordinaires, le Prospectus de Base prévoit (i) des modalités d'ajustement et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Cela peut entraîner une perte sur le produit.

Source : Bloomberg, au 1/10/2013

Principales caractéristiques

Derivatives Capital

CODE ISIN :	FR0011582154
FORME JURIDIQUE DES TITRES DE CRÉANCE :	Certificats présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance
ÉMETTEUR :	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.
GARANT DE LA FORMULE :	BNP Paribas S.A. (Standard & Poor's A+/ Moody's A2 / Fitch Ratings A+)(1)
ARRANGEUR / AGENT DE CALCUL :	BNP Paribas Arbitrage S.N.C.
ÉLIGIBILITÉ :	Compte Titres et unités de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation
GARANTIE DU CAPITAL :	Produit présentant un risque de perte en capital
VALEUR NOMINALE :	1 000 €
SOUSCRIPTION :	Du 17 octobre 2013 au 20 décembre 2013 Le prix de souscription progressera de 998,22 € au 17 octobre 2013 à 1 000 € au 20 décembre 2013, soit une rémunération au taux annuel équivalent de 1 %.
COMMISSIONS :	Des commissions ont été payées au titre de cette transaction. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant annuel maximum égal à 1 % TTC de l'Emission. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès de Derivatives Capital.
SOUS-JACENT :	Action Bouygues S.A. (code ISIN : FR0000120503). Le cours du sous-jacent est publié quotidiennement et consultable sur le site de NYSE Euronext, *europeanequities.nyx.com*
DATE DE CONSTATATION INITIALE :	20 décembre 2013
DATES DE CONSTATATION ANNUELLE :	22 décembre 2014 (année 1), 21 décembre 2015 (année 2), 20 décembre 2016 (année 3), 20 décembre 2017 (année 4), 20 décembre 2018 (année 5), 20 décembre 2019 (année 6) et 21 décembre 2020 (année 7)
DATE DE CONSTATATION FINALE :	20 décembre 2021 (année 8)
DATES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ :	5 janvier 2015 (année 1), 4 janvier 2016 (année 2), 3 janvier 2017 (année 3), 3 janvier 2018 (année 4), 3 janvier 2019 (année 5), 3 janvier 2020 (année 6) et 4 janvier 2021 (année 7)
DATE D'ÉCHÉANCE :	3 janvier 2022 (année 8)
VALORISATION :	Quotidienne ; le prix de rachat sera basé sur la valorisation théorique de marché des Titres, avec une fourchette achat-vente de 1 % dans des conditions normales de marché.
LIEU DE COTATION :	NYSE EURONEXT Paris (marché réglementé)

Rendement Bouygues s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

(1) Notations de crédit au 25 septembre 2013

Facteurs de Risque

- **Risque découlant de la nature du produit :** en cas de revente avant la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix de vente dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte, notamment, peut être partielle ou totale.
- **Risque de crédit :** l'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule (qui induit un risque sur le remboursement) et celle d'une dégradation de la qualité de crédit du Garant de la formule (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).
- **Risque sur le montant de remboursement :** ce montant dépend de la performance de l'action Bouygues S.A. (l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par l'action Bouygues S.A.).
- **Risque sur le prix de marché :** la valorisation du produit en cours de vie peut connaître d'importantes fluctuations, en raison de l'évolution, non seulement du cours de l'action, mais aussi de sa volatilité et des taux d'intérêt.

Avertissement

Rendement Bouygues (ci-après les « Titres de créance ») sont des **Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance**, émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V., ayant fait l'objet d'une demande d'admission sur le marché réglementé de NYSE EURONEXT Paris et pouvant être utilisés comme valeurs de référence d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et libellés en unités de compte. Derivatives Capital et le Groupe BNP Paribas ne peuvent être tenus responsables des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur Rendement Bouygues. Derivatives Capital et le Groupe BNP Paribas ne donnent aucune garantie et ne font aucune recommandation à cet égard. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. **Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement les supports d'information afférents aux Titres de créance avant toute souscription et à considérer la décision d'investir dans les Titres de créance à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. Les supports d'information sont composés : (a) du Prospectus de Base, dénommé « Note, Warrant and Certificate Programme » daté du 3 juin 2013 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers sous le visa 13-0259, (b) de ses Suppléments, ainsi que (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms »). Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF , les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus de Base. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaudra**. Les supports d'information sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org. **L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ces derniers prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et le Garant de la formule**. La souscription, le placement, la revente des Titres de créance décrits aux présentes, pourra intervenir par voie d'offre au public en France.

rendement bouygues

Période de commercialisation jusqu'au 20 décembre 2013

Éligibilité : Compte-titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation

Enveloppe et souscription limitées(1)

Derivatives Capital
87 Boulevard Haussmann
75008 Paris
France
Tél. +33 01 44 54 53 54
contact@derivativescapital.com

Entreprise d'investissement agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel sous le numéro 19673J.

www.derivativescapital.com

(1) Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation de Rendement Bouygues peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 20 décembre 2013.